Greffe du Tribunal de la concurrence

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

Christian Paradis
Ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Survol de l'organisation 2

- Raison d'être 2
- Responsabilités 2
- Résultat stratégique et architecture des activités de programmes (AAP) ... 3
- Priorités organisationnelles 3
- Analyse des risques 4
- Sommaire du rendement 5
- Profil des dépenses 8
- Budget des dépenses par crédit voté 8

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique ... 9

- Résultat stratégique 9
- Activité de programme 1: Traitement des dossiers 9
- Sommaire du rendement et analyse des activités de programme 10
- Leçons retenues 11
- Activité de programme 2: Services internes 11
- Sommaire du rendement et analyse des activités de programme 12
- Leçons retenues 13

Section III : Renseignements supplémentaires 14

- Principales données financières 14
- Graphiques et diagrammes des principales données financières 15
- États financiers 15

Section IV : Autres sujets d'intérêt 16

- Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation 16

Notes de fin de document 17

Message du ministre

Le ministère de l'Industrie et les autres membres du portefeuille de l'Industrie ont accompli des progrès remarquables dans plusieurs dossiers prioritaires au cours de l'exercice 2011-2012.

Tout au long de l'exercice, le portefeuille de l'Industrie s'est employé à renforcer l'environnement commercial du Canada, à appuyer la recherche-développement scientifique, à encourager l'innovation au sein des entreprises et à moderniser le cadre législatif entourant l'économie numérique au pays. Le gouvernement du Canada a mis les sciences, la technologie et l'innovation au rang de ses priorités depuis 2006, et comme le démontre ce rapport, nous respectons nos engagements.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Tribunal de la concurrence a continué à exercer son rôle judiciaire et a principalement traité de dossiers liés à des fusions et à des pratiques restrictives du commerce. Quelques cas complexes et importants ont été soumis au Tribunal durant l'exercice. Les décisions qui seront rendues dans ces cas pourraient avoir des répercussions sur certains secteurs économiques comme l'industrie du transport aérien et le marché de l'immobilier.

Notre gouvernement est conscient que l'innovation est l'un des éléments clés sous-tendant la croissance économique future. En créant de nouveaux produits et services, en ouvrant les portes de nouveaux marchés et en repensant les technologies d'aujourd'hui, les chercheurs, les entrepreneurs et les entreprises de tout le pays contribueront à créer de nouveaux emplois, à stimuler la croissance économique et à garantir la prospérité économique à long terme du Canada.

Le portefeuille de l'Industrie continuera d'appuyer les priorités du gouvernement tout en tenant compte des restrictions budgétaires et des exigences liées au retour à l'équilibre budgétaire. En établissant le juste équilibre entre des investissements stratégiques, des cadres du marché et des programmes et services modernes, Industrie Canada continuera de créer un environnement propice au succès des entreprises, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffe du Tribunal de la concurrence pour l'exercice 2011-2012.

Le ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture),

Christian Paradis

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par la Commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Responsabilités

Depuis sa création, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires, les produits de volaille et les services de gestion de carrière.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du greffe du Tribunal de la concurrence. Le greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent rapport ministériel sur le rendement. Ce rapport porte sur les activités du greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui-ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du greffe du Tribunal de la concurrence est situé dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et architecture des activités de programmes (AAP)

Le tableau ci-dessous illustre le carde du greffe du Tribunal de la concurrence dans lequel les activités de programmes contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique.

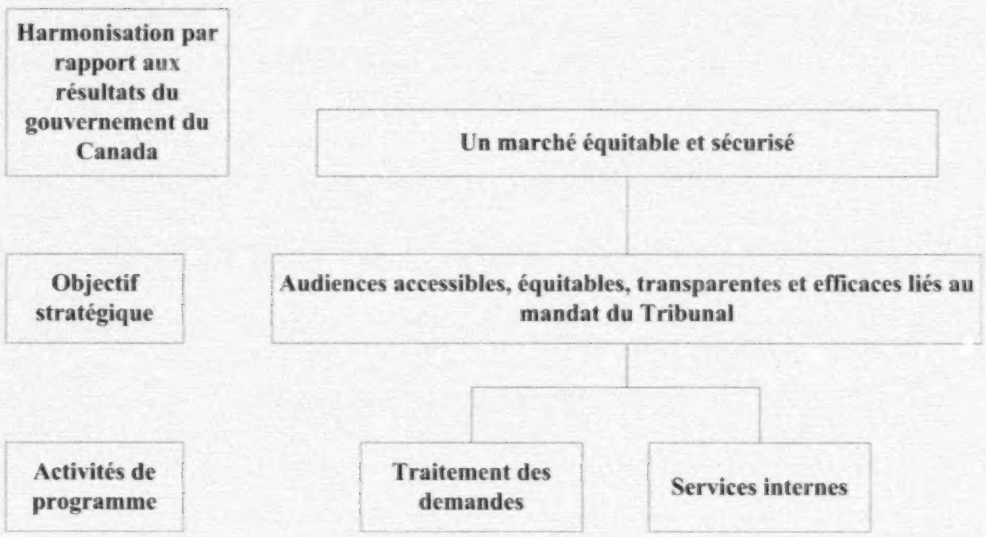

Priorités organisationnelles

Sommaire des progrès par rapport aux priorités

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique
Développer de nouveaux outils et services offerts par le greffe et mettre en œuvre une stratégie de communication pour en informer le public	Nouvelle	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
• Le Greffe a déployé son service de dépôt électronique amélioré en mai 2011, et les améliorations apportées au système ont été présentées aux utilisateurs au moyen d'un bulletin d'information. Des renseignements détaillés ont été affichés sur le site Web pour aider les utilisateurs à s'inscrire, et du soutien individuel a été fourni à ceux qui avaient besoin d'un complément d'information ou d'assistance		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices précédant l'exercice visé par le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé par le RMR ou le RPP.

pour utiliser le système du Greffe.

- Un plan de mise en œuvre et des procédures internes ont été élaborés pour rendre les décisions du Tribunal accessibles dans le nouveau format international, et les personnes ayant une déficience visuelle peuvent maintenant consulter les décisions courantes.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Formation continue pour les membres du Tribunal	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

- Lors de la réunion annuelle des membres, des exposés expliquant les lignes directrices sur les fusions au Canada et aux États-Unis ont été présentés, et une étude de cas concernant des fusions et des acquisitions a fait l'objet d'une discussion approfondie, animée par des économistes experts. L'étude de cas a donné aux membres l'occasion de discuter et d'appliquer certaines méthodes théoriques et empiriques d'évaluation économique et les grands concepts et facteurs utilisés dans l'analyse des fusions.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Établir des partenariats avec d'autres organismes pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

- Durant l'année, différentes organisations se sont partagé les services de quatre employés. Cette initiative a offert des possibilités additionnelles aux employés et enrichi le bassin de ressources disponibles en cas de fluctuations de la charge de travail.
- Les affaires entendues par le Tribunal sont spécialisées, et une collaboration accrue avec d'autres organisations permet de mieux préparer le personnel à aider les membres du Tribunal et les parties dans le traitement des dossiers.

Analyse des risques

Le Greffe du Tribunal de la concurrence doit relever un défi de taille en matière de planification, étant donné que le Tribunal ne peut que réagir aux demandes externes. Son unique fonction consiste en effet à entendre les renvois et les demandes et à rendre des ordonnances. Le nombre de demandes déposées devant le Tribunal est en fonction de la politique d'application de la loi adoptée par la Commissaire de la concurrence et du nombre de demandes déposées par des personnes ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privée de la *Loi sur la concurrence*.

Le Greffe a vu augmenter la demande de services en raison de l'élargissement du champ de compétence du Tribunal, qui englobe désormais une nouvelle disposition civile permettant d'agir

contre les accords entre concurrents. La formation offerte aux membres au sujet de cette compétence élargie a été essentielle pour garantir que ceux-ci étaient prêts à entendre ce type d'affaires.

Le nombre de dossiers actifs n'est pas nécessairement très élevé, mais la complexité et l'ampleur de ces dossiers sont importantes. Une de ces affaires d'envergure a été entendue à Vancouver, en novembre 2011, et trois autres devraient être instruites en 2012-2013 et en 2013-2014. La nouvelle disposition civile portant sur les accords entre concurrents qui élargit le champ de compétence du Tribunal se répercute déjà sur la charge de travail de celui-ci.

Le roulement de personnel au sein du Greffe a été minime au cours de l'exercice financier. Le Greffe a encore travaillé à l'élaboration de partenariats avec d'autres petites organisations en vue de partager certains employés. Un partenariat qui avait été établi avec le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles a été élargi, et d'autres ententes ont été conclues avec le Greffe du Tribunal des revendications particulières et le Service administratif des tribunaux judiciaires. Ces ententes ont permis de maximiser l'utilisation des ressources et d'offrir d'autres possibilités de perfectionnement aux employés en vue de les maintenir à des postes clés.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
2,328$	2,517$	1,589$
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada, le cas échéant.		

Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
14 ETP	8 ETP	6 ETP

L'écart entre les ressources financières et humaines prévues et les ressources utilisées s'explique par le nombre plus bas que prévu de demandes déposées auprès du Tribunal. Le Greffe ne peut traiter que les demandes soumises au Tribunal par le Bureau de la concurrence ou par des personnes ou des sociétés en vertu des dispositions de la Loi relatives à l'accès privé. Quelques affaires d'envergure ont été soumises au Tribunal en 2010-2011. L'une d'elles a été entendue en 2011-2012, et les autres devraient être instruites en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela permet de

reporter les dépenses et non nécessairement de réaliser des économies parce que l'instruction de ces affaires d'envergure par le Tribunal entraînera des dépenses importantes.

Tableaux du sommaire du rendement

Progrès réalisés par rapport au résultat stratégique

Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement de 2011-2012**
Niveau de satisfaction de la clientèle en ce qui a trait à la qualité du service	80 % ou plus des clients sont satisfaits des services qu'ils ont reçus du Greffe	La satisfaction de la clientèle est généralement mesurée d'après la rétroaction obtenue des parties aux affaires instruites par le Tribunal. Grâce à la rétroaction très favorable reçue des parties à la suite d'une importante audience tenue à Vancouver, le niveau de satisfaction a atteint 80 %. Aucun commentaire défavorable n'a été reçu par l'intermédiaire du site Web.
Niveau de satisfaction des membres du Tribunal en ce qui a trait à la qualité du service	80 % ou plus des membres du Tribunal sont satisfaits des services qu'ils ont reçus du Greffe	Le niveau de satisfaction des membres du Tribunal a atteint 90 % en 2011-2012. La rétroaction des membres a porté sur la qualité des services fournis par le Greffe tout au long du cycle d'une audience et sur l'organisation de leur programme de formation continue.

Sommaire du rendement, excluant les Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011	2011-2012 (en milliers de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*	
Traitement des demandes	874	1,747	1,747	1,888	1,020	Cette activité de programme est liée au secteur des affaires économiques du gouvernement du Canada, plus particulièrement au chapitre d'un marché équitable et sécurisé
Total	874	1,747	1,747	1,888	1,020	
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada, le cas échéant.						

Tableau du sommaire du rendement des Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2011-2012	2011-2012 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
Services internes	631	582	582	629	569
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada, le cas échéant.					

Profil des dépenses

Le faible volume d'affaires et le partage de ressources entre organisations ont permis au Greffe de réaliser certaines économies. Cet écart positif est probablement temporaire, car le Greffe n'a aucun pouvoir sur le nombre d'affaires soumises au Tribunal. Par ailleurs, le nombre de dossiers actifs n'est pas nécessairement très élevé, mais la complexité et l'ampleur de ces dossiers sont importantes. Des affaires d'envergure devraient être entendues en 2012-2013 et en 2013-2014. Le Greffe peut ainsi reporter des dépenses, mais ne réalisera pas à coup sûr des économies, parce que l'instruction de ces affaires entraînera des dépenses considérables.

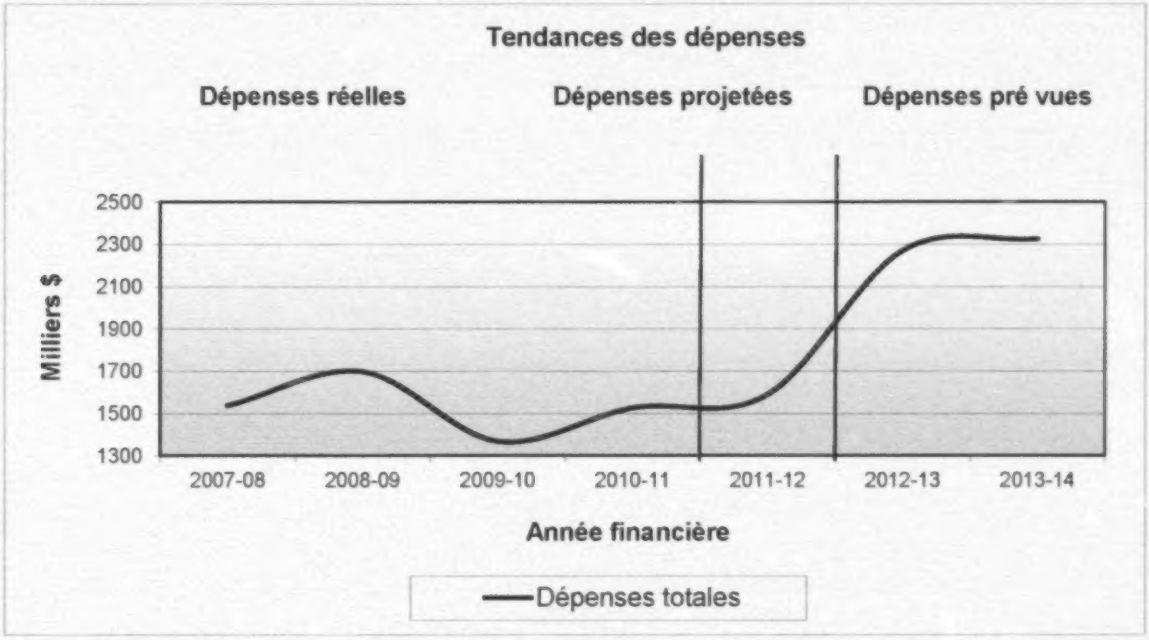

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives du Greffe du Tribunal de la concurrence, veuillez consulter les Comptes public du Canada 2012 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[i].

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

Audience accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal.

Activité de programme 1: Traitement des dossiers

Descriptions des activités de programme

Le greffe du Tribunal de la concurrence offre tout le soutien administratif nécessaire à la conduite des affaires du Tribunal de la concurrence et à la tenue d'audiences partout au Canada.

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
1,747	1,888	1,020
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada, le cas échéant.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalent temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
10	6	4

L'écart entre les ressources financières et humaines prévues et les ressources utilisées s'explique par le nombre plus bas que prévu de demandes déposées auprès du Tribunal. Le Greffe ne peut traiter que les demandes soumises au Tribunal par le Bureau de la concurrence ou par des personnes ou des sociétés en vertu des dispositions de la Loi relatives à l'accès privé.

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Services d'archives opportuns assurant au public un accès efficace aux dossiers et décisions.	Pourcentage des dossiers non-confidentiels et des décisions affichés sur le site Web dans un délai de 48 h suivant leur dépôt.	90 %	Tous les documents (100 %) ont été affichés dans un délai de 24 heures suivant leur dépôt lorsque nous avions reçu une confirmation que les documents ne renferment pas des renseignements

			confidentiels.
Traitements des documents selon les délais prescrits dans les règles de procédure[ii].	Documents traités dans les délais prescrits.	100 %	Tous les documents (100 %) ont été traités dans les délais prescrits.
Accès efficace aux audiences électronique relatives aux demandes.	Pourcentage de documents déposés en utilisant le système par voie électronique.	50 %	Le Greffe a atteint sa cible de 50 % surtout en raison de la directive donnée par la Présidente, informant la communauté juridique qu'à compter de janvier 2012, toutes les audiences devaient se dérouler par voie électronique. Une utilisation accrue du système de dépôt électronique, plutôt que du courriel ordinaire, a par la suite été observée.

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Le Greffe du Tribunal de la concurrence n'exerce aucun contrôle sur le nombre de demandes déposées. Il ne peut qu'y réagir. En 2011-2012, le nombre de demandes déposées a légèrement reculé par rapport à 2010-2011. Ceci a été causé par une diminution du nombre d'ententes entre les parties déposées au Tribunal. La hausse non négligeable du nombre de décisions rendues s'explique par le nombre élevé de décisions provisoires rendues dans les quatre importantes affaires devant être instruites par le Tribunal. Cinq demandes étaient en cours à la fin du présent exercice financier; certaines d'entre elles devraient être entendues en 2012-2013, d'autres, au début de 2013-2014.

Nombre de demandes

	2011-2012	2010-2011
Nombre de demandes déposées	**7**	10
Nombre de demandes traitées	**4**	8
Nombre de demandes non-complétées, déposées lors de l'exercice précédent	**5**	3
Nombre de décisions rendues	**35**	14

Leçons retenues

Nous avons élaboré un système de dépôt électronique amélioré qui ressemble beaucoup à un système de courrier électronique. Les parties ont très peu de renseignements à inscrire et la nouvelle technologie est compatible avec les systèmes d'exploitation les plus récents. Les parties qui envoyaient des documents par courrier électronique ordinaire ont été contactées, et les avantages du dépôt électronique sécurisé leur ont été expliqués. Du soutien individuel a été fourni aux parties qui avaient besoin d'aide pour s'inscrire dans le système électronique. Cette initiative a fait augmenter le nombre d'utilisateurs du dépôt électronique et a permis au Greffe de maximiser l'investissement fait dans la technologie. L'approche directe auprès des parties servira plus régulièrement maintenant que le passage aux audiences électroniques est chose faite et que les parties auront peut-être besoin d'assistance au départ quand elles soumettront des documents. Le nouveau système permet au personnel du Greffe d'envoyer des documents aux parties par la voie de communication protégée du gouvernement du Canada. Cela constitue une façon plus efficace de signifier des documents aux parties et les incitera à utiliser le système de dépôt électronique du Greffe contrairement à leur propre système de courrier électronique.

Activité de programme 2: Services internes

Descriptions des activités de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations ministérielles. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
582	629	569
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada, le cas échéant.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalent temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
4	3	1

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Services internes de haute qualité en ce qui a trait à la fonction du Greffe afin de s'assurer que l'infrastructure est en place pour aider le Tribunal à réaliser son mandat.	Examen constat des politiques internes.	25 % par année	Un répertoire des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et financières a été élaboré, et des priorités ont été établies aux fins de révision. Ainsi, 20 % des politiques internes ont été revues. Au cours de l'année, la planification de la mise en œuvre de la Politique sur les contrôles internes a été privilégiée.
	Évaluation de la gestion des ressources financières et humaines par la Commission de la fonction publique et le Receveur général.	80%	Les rapports aux organismes centraux ont été présentés à temps; ils étaient complets et exacts. Le receveur général a accordé une note de 80 % au Greffe pour l'exactitude des rapports présentés et le respect des délais. L'obligation de rendre compte en dotation du Greffe a aussi reçu une évaluation très favorable, et la Commission de la fonction publique n'a cerné aucune amélioration à apporter.

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Le roulement du personnel a été faible pour une deuxième année consécutive, ce qui s'est traduit par une meilleure continuité des opérations. Le Greffe en a profité pour examiner ses contrôles internes en prévision de la nouvelle politique en la matière. Au début de l'exercice, le Greffe a eu l'occasion d'améliorer pour améliorer les fonctionnalités de son système de dépôt électronique en vue de rendre le système plus convivial et de satisfaire en même temps aux exigences de la directive du Conseil du Trésor en matière de gestion des systèmes de technologies de l'information.

Leçons retenues

Rendre la technologie accessible et fiable ne signifie pas que tous les utilisateurs adopteront le système. Une formation supplémentaire à l'intention des utilisateurs est encore nécessaire pour intégrer les avantages de la technologie à la prestation quotidienne de services aux membres du Tribunal et aux parties.

Le partage des ressources entre organisations fournit au personnel la possibilité de perfectionnement et de nombreuses occasions d'avancement. Certains employés appuient pleinement l'initiative et ont profité de ces possibilités de perfectionnement pour faire progresser leur carrière. Les possibilités d'affectation continueront d'être évaluées au cas par cas, compte tenu du nombre accru de jours d'audience prévus pour 2012-2013.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État condensé de la situation financière (non vérifié)
Au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	Variation %	2011-2012	2010-2011
Montant total net des passifs	(69)	230	299
Montant total net des actifs financiers	(19)	77	96
Montant net de la dette du ministère	(49)	153	202
Montant total des actifs non financiers	(58)	177	235
Situation financière nette du ministère	(9)	24	33

État condensé des opérations et situation financière nette du ministère (non vérifiés)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	Variation %	2011-2012	2010-2011
Montant total des dépenses	6.3%	2,270	2,135
Montant total des revenus	(100%)	0	77
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	10.3%	2,270	2,058
Situation financière nette du ministère	(37.5%)	24	33

Le total des dépenses est marginalement plus élevé que celui de l'exercice précédent mais il cadre le niveau de complexité des cas traités au cours du présent exercice, comparativement au dernier.

Graphiques et diagrammes des principales données financières

Dépenses réelle

(en milliers de dollars)

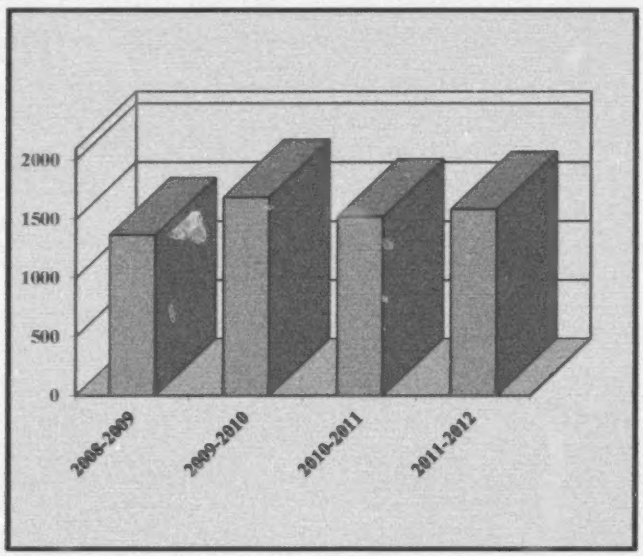

Au cours des quatre dernières années, les dépenses réelles ont été maintenues dans le cadre de notre autorisation de dépenser. L'écart s'explique partiellement par le nombre réduit d'affaires soumises au Tribunal. Le partage des ressources entre organisations a permis au Greffe de réaliser certaines économies. Cet écart positif est probablement très temporaire étant donné que le Greffe n'exerce aucun contrôle sur les demandes déposées et que la compétence additionnelle conférée au Tribunal a commencé à donner lieu à un nombre plus élevé d'affaires.

États financiers

Le lien électronique suivant vous permettra d'accéder aux états financiers affichés sur le site Web du Greffe du Tribunal de la concurrence[iii].

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Greffe du Tribunal de la concurrence

600-90, rue Sparks

Ottawa, ON K1P 5B4

Administrateur général et Registraire: 613-957-7851

Télécopieur: 613-957-3170

Site Web: www.ct-tc.gc.ca

Notes de fin de document

[i] **Compte Publics du Canada 2011**, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html
[ii] **Règles de procédures du Tribunal de la concurrence**, http://www.ct-tc.gc.ca/Procedures/ReglesProcedure-fra.asp
[iii] **États financiers du Tribunal de la concurrence**, http://www.ct-tc.gc.ca/ResourcesRessources/AFS-EFA/AFS-EFA-fra.asp